

# Opérateurs postaux locaux :

Ils distribuent le courrier sur des zones géographiques limitées et se différencient de l'opérateur historique en pro-  
remise de pli avec preuve de réception. **Quelles sont leurs ambitions et qu'attendent-ils du régulateur ?** La répon-  
Romans sur Isère et alentours) et Althus (Aix les Bains, Annecy, Chambéry et alentours).

## Pierre FENESTRAZ - directeur - Althus



### Qu'apportez-vous à vos clients et comment vous différenciez-vous ?

Créée en octobre 2000 à Chambéry, Althus a développé des prestations de services pour le courrier des entreprises et des professionnels. A l'écoute des problématiques de ses clients, Althus leur propose

### « Notre autorisation est la reconnaissance de notre savoir faire et la validation de notre expérience »

d'externaliser l'ensemble du traitement du courrier (publipostage et édition de documents, mise sous pli, affranchissement et dépose au centre de tri, distribution de courrier simple, tracé ou contre signature sur l'agglomération, traitement des envois spécifiques, relève et dépose de Boîtes Postales, navettes inter-sites, courses urgentes).

Ces prestations permettent aux entreprises clientes de se concentrer sur leur cœur de métier et de déléguer ces tâches improductives à un prestataire professionnel qui leur garantit fiabilité et rapidité.

Le savoir faire original d'Althus a permis de construire une entreprise à forte notoriété sur l'agglomération chambérienne et la création d'une succursale en janvier 2005 à Annecy et l'ouverture d'une première franchise en octobre 2006 à Valence.

L'objectif d'Althus est d'apporter des solutions concrètes et directement opérationnelles aux entreprises pour la gestion de leur courrier.

### Qu'est-ce qui a changé depuis votre autorisation ?

Althus a été le deuxième opérateur français (après Adrexo) à obtenir l'autorisation de l'ARCEP. Ce label représente pour nous une certaine fierté : c'est la reconnaissance de notre savoir faire et la validation de notre

expérience. Ceci nous a permis de conquérir un certain nombre de clients qui connaissaient Althus mais qui n'attendaient plus que cette reconnaissance « officielle » pour nous confier leur courrier.

### Comment vous voyez-vous dans 5 ans ?

Le groupe Althus est aujourd'hui composé de trois agences : deux succursales et une franchise. Son objectif à cinq ans est de construire un réseau de 10 agences.

### Qu'attendez-vous du régulateur ?

L'ARCEP doit être le garant d'une saine concurrence entre les opérateurs autorisés. Le régulateur doit permettre d'évoluer dans un marché équitable où chaque intervenant dispose des mêmes droits et devoirs. Dans un marché concurrentiel mature, le niveau de qualité s'améliorera sans cesse, la concurrence garantira un niveau de prix juste et la création régulière de prestations nouvelles pour répondre aux attentes des clients, quelle que soit leur taille.

En assurant son rôle de « gendarme », l'ARCEP contribuera largement à entretenir un marché sain, dans lequel la concurrence bénéficie aux clients utilisateurs de services postaux, tant en terme d'offres de services que de prix.

[www.althus.fr](http://www.althus.fr)

## Bertrand TRUYOO-BROQUE



### Quelles sont les spécificités des métiers de Fox-messenger et comment vous positionnez-vous sur le marché postal ?

Fox-Messenger est une société spécialisée dans le traitement et l'acheminement de courrier de proximité.

Notre principal objectif est de proposer à notre clientèle - exclusivement composée de professionnels - une alternative au service national. De leur faire comprendre que La Poste n'est plus la seule en France à disposer d'une gamme de service postal.

Du grand compte au petit artisan, de la simple lettre d'usage au pli avec preuve de réception, Fox-Messenger se charge de collecter et distribuer l'ensemble des plis en J+1 à des coûts inférieurs à ceux pratiqués par le service postal national.

Indépendamment de l'aspect technique du

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES 12 OPÉRATEURS AUTORISÉS (au 3 avril 2007)

Nom	Date de l'autorisation
<b>Prestataires de courrier domestique</b>	
Adrexo	13 juin 2006
Althus	7 septembre 2006
Stamper's	7 septembre 2006
La Poste	26 octobre 2006
Solgeco26	5 décembre 2006
<b>Prestataires de courrier international</b>	
IMX France	21 juin 2006
DEUTSCHE POST	29 juin 2006
Swiss Post	1er septembre 2006
La Poste Courrier International	26 octobre 2006
G3 Wolwide (France)	5 décembre 2006
De Post - La Poste	5 décembre 2006
Deutsche Post Global Mail (France)	15 mars 2007
Royal Mail Group PLC	15 mars 2007

# des opérateurs de proximité

posant des services à valeur ajoutée comme la relève de boîtes postales, la collecte de courrier ou bien encore la mise en place de services de proximité. Ils sont les seuls opérateurs locaux autorisés en France : Fox Messenger (Agglomération de Pau), Solgeco (Valence),



## Directeur - Fox-Messenger

« Dans ce métier, notre réussite passe par la satisfaction unanime des deux extrémités de la chaîne à savoir notre expéditeur et son destinataire. C'est donc en garantissant cette satisfaction que nous arriverons à conserver cette étiquette d'outsider du marché postal. »

« Le marché de la distribution postale entre dans une nouvelle ère. **A nous de tisser notre toile** »

### Quelles sont vos ambitions sur le marché français ?

Il existe un grand nombre de niches dans les différents segments du marché. Nous les avons toutes identifiées. Malgré une visibilité moyenne, Fox Messenger a les armes pour développer son concept et ouvrir ses succursales sur le territoire national. Le marché de la distribution postale entre dans une nouvelle ère. A nous donc de tisser notre toile.

### Quel est pour vous l'impact de la libéralisation du secteur postal ?

Malgré une baisse du volume et l'émergence du courrier hybride, la libéralisation du marché ne peut être qu'un plus pour notre clientèle. Mais il faut tout de même veiller à ne pas faire n'importe quoi.

Nul doute qu'une multitude d'opérateurs privés vont voir le jour d'ici quelques années. Cependant ils ne seront que trois ou quatre à se partager le gâteau en 2015. Reste à savoir qui ?

## Nicolas GRANDJEAN - Solgeco 26 (Althus Valence)

### Qu'apportez-vous à vos clients et comment vous différenciez-vous ?

Nous offrons à nos clients toutes les prestations liées au courrier. Nous essayons d'avoir la gamme de prestation la plus complète possible afin de permettre au client une externalisation complète de son courrier. Nous proposons par exemple, la relève de boîte postale, la collecte de courrier ou encore la distribution de ce courrier.

Nous misons sur une qualité de service irréprochable, avec notamment une rapidité et une fiabilité de nos services.

### Qu'est-ce qui a changé depuis votre autorisation ?

Etant une jeune entreprise, l'autorisation ARCEP nous a personnellement confortés pour exercer

postal pendant la durée de l'autorisation.

De même, lors de la création de l'entreprise, l'autorisation permet de nous rendre crédible auprès des différents tiers,



l'activité d'opérateur postale étant réglementée et existante.

Au niveau commercial, le fait que nous soyons autorisés rassure notre interlocuteur.

« L'ARCEP peut nous aider, par exemple **en nous rendant possible l'accès aux boîtes postales dans les immeubles sécurisés par des pass digicodes** »

sereinement nos différentes prestations. Cela nous rassure quant à la possibilité d'exercer la profession d'opérateur

D'une manière plus générale, l'ouverture du marché postal n'étant pas totalement rentrée dans les mœurs, cette autorisation conforte les différentes personnes qui peuvent nous questionner.

### Comment vous voyez-vous dans cinq ans ? Qu'attendez-vous du régulateur ?

Dans un premier temps nous aimerions avoir assuré la pérennité financière de l'entreprise et, pourquoi pas, avoir donné du travail à quelques personnes, ce qui est l'une de nos motivations principales à créer notre entreprise.

Notre objectif est de devenir un opérateur postal reconnu et incontournable sur la région de Valence, voire dans les villes avoisinantes à moyen terme. Nous aimerions proposer une alternative intéressante et satisfaire notre clientèle en tant qu'opérateur de proximité.

L'ARCEP peut nous aider à parvenir à cet objectif en nous aidant à avoir les moyens nécessaires pour exercer notre activité, notamment en résolvant nos petits problèmes quotidiens (par exemple en nous rendant possible l'accès aux immeubles sécurisés par des pass digicodes, en ayant accès aux boîtes postales).

www.althus.fr

Activité Autorisée	Marque/logo
<b>Service de proximité (en dehors du secteur réservé)</b>	
Existant - Prestataire national alternatif	
Existant - Local (Savoie)	
Création - Local (Pau)	
Envois de correspondance en dehors du secteur réservé	
Création - Local (Valence)	
<b>Service de courrier international</b>	
Acheminement d'envois de correspondance adressée vers le monde entier	